

des élections? », s'interroge Michel Faye, adjoint au maire de Fontenay-aux-Roses (23 000 hab., Hauts-de-Seine) en charge du stationnement.

Première réponse à apporter: on ne peut escompter un énième report de cette réforme. Prévus pour 2016, elle a été repoussée à la mi-2017, puis à nouveau reportée à début 2018. Et il ne faut pas compter qu'elle sera abandonnée en cas de changement à la tête de l'Etat en mai, averti Stéphane Rouvé, délégué de la MIDS: « Cette réforme, ce n'est pas l'écotaxe. » Par ailleurs, on peut rétorquer, à l'instar d'Eloïse Foucault, chargée de mission à France urbaine, que « seuls les fraudeurs seront sanctionnés ».

LA RÉFORME VA NUIRE À

L'ATTRACTIVITÉ DU CENTRE-VILLE

C'est là la crainte de plusieurs maires. A La Tour-du-Pin, Fabien Rajon (LR) estime que la gratuité « constitue un message fort d'attractivité et de rayonnement de la ville ». Pornic (14 600 hab., Loire-Atlantique) a peu à peu transformé ses places de stationnement payant en places gratuites réglementées avec le disque bleu européen, et limitées à 1h30. Pourquoi un tel choix? « Nous voulons faire de Pornic une ville ouverte, accessible, avec le stationnement libre et gratuit toute la journée, avance Joël Herbin, élu (DVD) en charge de la mobilité. Nous vivons du tourisme. De plus, le centre-ville est situé en hauteur par rapport au port et aux restaurants; il faut pouvoir y accéder facilement en voiture. »

Pour le Gart, à l'inverse, la décentralisation du stationnement va faciliter la rotation des véhicules: les habitants pourront stationner plus facilement et cela bénéficiera aux commerces. Les tarifs pourront être adaptés aux différents usagers (livreurs, artisans, autocars...). La réforme va financer de nouvelles lignes de bus, des navettes ou des arceaux à vélo, pour une ville apaisée et plus attirante. ●

Quimper (Finistère) 63 500 hab.

La « bonne élève » craint d'être pénalisée



JEAN-LUC RAULT, directeur des déplacements et de la voirie

F. GALVÉL/ANDIA

80 % de respect du stationnement payant: un record! Quimper estime faire partie des « bons élèves »: « Nous avons déjà atteint les objectifs de la réforme, se targue Jean-Luc Rault, directeur des déplacements et de la voirie. Le taux de rotation est suffisant, de 4 à 6 véhicules par jour sur une place; on peut se garer sans difficulté; et nous avons un bon réseau de transports en commun et de mobilité durable... »

La mise en œuvre de la réforme suscite bien des inquiétudes à Quimper. L'équation économique pose problème: « Alors que les dotations baissent, nous allons devoir investir pour adapter le matériel, informer les usagers... Nous allons peut-être créer des parcs en enclos pour que certaines places échappent à la réforme - ce qui a aussi un coût », poursuit-il. « Actuellement, nous touchons 780 000 euros par an du CAS amendes pour 30 000 procès-verbaux par an. Qui dit que les FPS que nous allons toucher vont couvrir ce montant? Les bons élèves du stationnement ne devraient pas être pénalisés! ». Les élus quimpérois se demandent aussi comment communiquer auprès des usa-

gers sur une réforme complexe, qui, de surcroît, « n'est pas adaptée au territoire ». Autre question: que va-t-il advenir de l'attractivité du centre-ville? « L'équipe élue en 2014 a mis le paquet sur ce sujet; on a institué le stationnement gratuit après 17 heures, les bus sont gratuits le samedi matin, un quart d'heure de stationnement est offert... Car nos centres-villes souffrent. » La vacance commerciale est de 14 % à Quimper.

« D'autres villes partagent cette inquiétude », ajoute Jean-Luc Rault. Malgré son avis négatif sur la réforme, la ville s'est mise en ordre de marche. « Nos horodateurs vont évoluer pour être plus accessibles; ils seront dotés d'écrans digitaux et de menus déroulants. Les outils de contrôle seront revus. Nous estimons les coûts d'investissement à 250 000 euros, sans compter les actions de communication. » La ville ne s'oriente pas vers une externalisation. « Nous allons peut-être sous-traiter les recours administratifs préalables obligatoires, dont nous avons du mal à estimer le volume; mais cela n'est pas encore acté. » Les élus délibéreront cet été sur les tarifs et le montant du FPS.